



## frais de remboursement par anticipation suite a vente de ma maison

Par **vero2809**, le **26/04/2022** à **18:04**

bonjour

j'ai vendu ma maison , j'ai demandé a ma banque l'exoneration des frais de remboursement par anticipation

celleci m'a répondu que du fait que nous n'avions pas négocié ces frais lors de la mise en place du credit cela n'était pas possible , cependant il est dit qu'après 1999 trois cas donnait droit a l'exoneration de ces frais , le demenagement suite a mutation , licenciement et deces , moi j'ai été licencié pour inaptitude l'année derniere ce qui a encore plus motivé la vente du bien , on m'a dit que je rentrais de ce fait dans les cas qui m'autorise a demander l'exoneration des frais de remboursement par anticipation

qu'en est il

merci de votre réponse

cordialement

véro

Par **Marck.ESP**, le **26/04/2022** à **18:58**

Bonjour

Il me semble que vous avez bien compris les 3 cas où la loi de 1999, peut vous faire bénéficié de l'exonération.

Restera, je pense, à faire le lien entre votre licenciement et la vente.

Je vous conseille de vous adresser directement à la Direction Régionale de l'établissement, voire à la Direction de la Relation Client du siège.

Par **vero2809**, le **27/04/2022** à **10:48**

bonjour

merci pour votre réponse

bien que le motif premier ne soit pas le licenciement , ce dernier a pourtant fortement peser dans la balance quand il m'est tombé dessus , il m'est depuis mon licenciement pour inaptitude tres difficile de rembourser ce pret ce qui fait qu'il a motivé la vente x 100

je vais voir ce qu'il est possible d'obtenir de ma banque

merci encore pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **27/04/2022** à **11:13**

Je vous en prie. Tenez nous informés, c'est toujours intéressant.

Par **vero2809**, le **27/04/2022** à **12:37**

re bonjour ,

j'ai trouvé ceci sur internet :

Selon la cour de cassation la perte d'emploi rentre dans la troisième catégorie. Elle a décidé que le licenciement prime sur les autres motivations et qu'il permet de solder un [prêt immobilier](#) avant la fin du contrat sans payer de pénalité.

et ceci :

<https://www.toutsurmesfinances.com/argent/a/credit-immobilier-pas-de-penalite-de-remboursement-anticipe-lors-d-un-licenciement>

je pense que cela pourra m'aider , et surtout si cela peut aider d'autres personnes dans le meme situation

Par **Marck.ESP**, le **27/04/2022** à **16:35**

Cela ne fait que confirmer.

Si vous souhaitez avoir d'autres précisions ou avis...

<https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/nous-contacter#1>